

505LH11/16

2003

(1940-1941)

A

Etat des commandes de materiel en raison de l'occupation allemande

Etat des commandes de materiel en raison de l'occupation allemande.-

re S.N.C.F. au M.T.P.	5. 8.40			
re S.N.C.F. au M.T.P.	28. 9.40			
re S.N.C.F. au M.T.P.	2.10.40			
re S.N.C.F. au M.T.P.	31.10.40			
re S.N.C.F. au M.T.P.	4.12.40			
re S.N.C.F. au M.T.P.	21.12.40			
re S.N.C.F. au M.T.P.	28.12.40			
re S.N.C.F. au M.T.P.	21. 1.41			
re S.N.C.F. au M.T.P.	21. 1.41			
re S.N.C.F. au M.T.P.	21. 1.41			
de la Délégation allemande de Wiesbaden	26. 2.41			
re du CL PAQUIN à la S.N.C.F.	5. 3.41			
de la W.V.D. à la S.N.C.F.	24. 3.41			
re SNCF à la V.W.D. Paris	5. 4.41			
re de la V.W.D. Paris	29. 4.41			
C.A.	25. 6.41	37	Qd	d)
C.A.	17. 9.41	24	Qd	d)

mgue

17 septembre 1941

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 17 septembre 1941

Questions diverses

d) Etat des commandes de matériel

P.V. (p.7) M. LE BESNERAIS met le Conseil au courant de la situation en ce qui concerne les commandes de matériel.

Sténo (p.24)

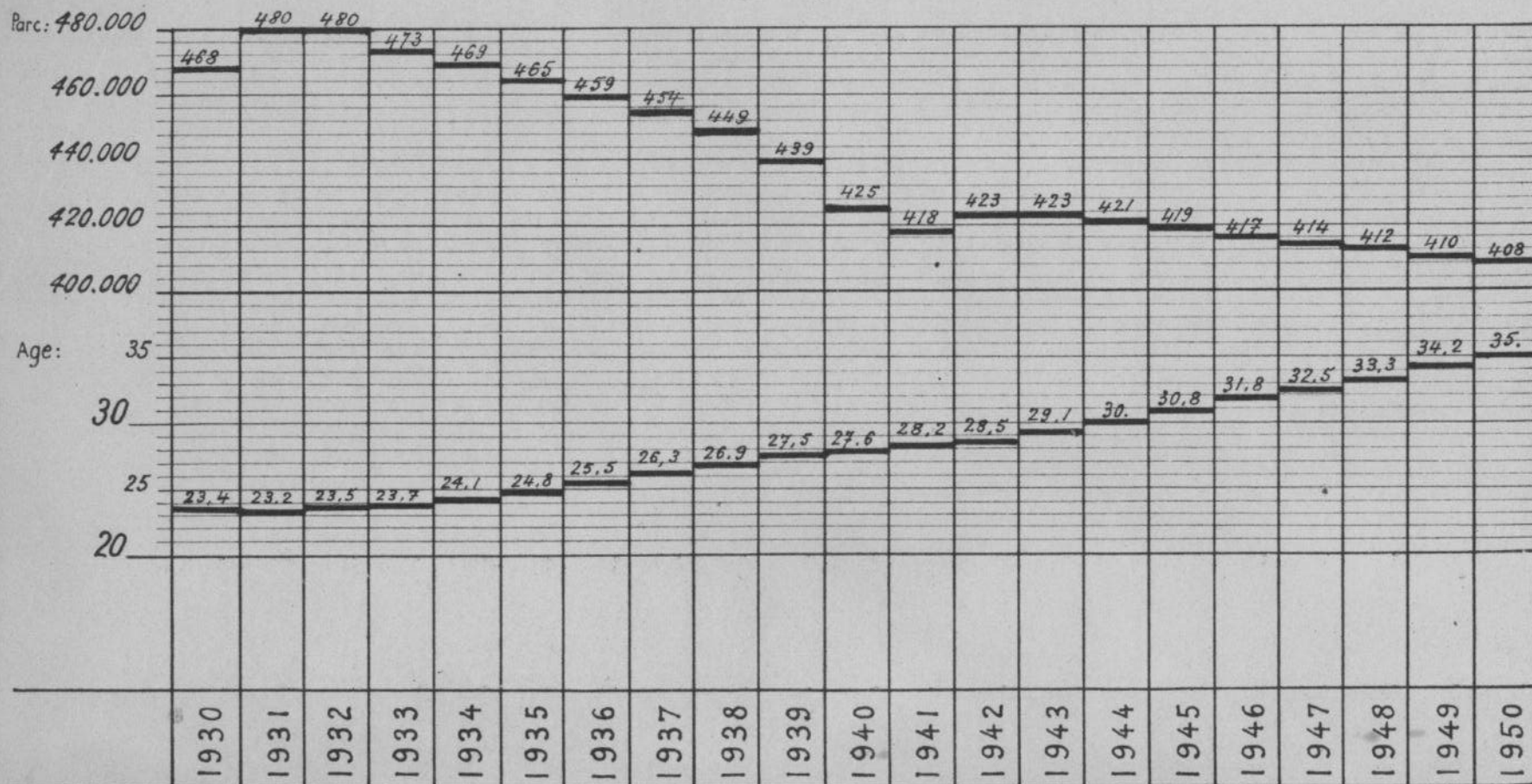
M. LE BESNERAIS - J'ai reçu le compte rendu des fournitures reçues sur les commandes de matériel en cours (locomotives, wagons et voitures) pendant les mois de juin, juillet et août. Ces fournitures s'effectuent à une cadence très lente.

M. BOUTET - Où en est la mise au point du prototype Michelin ?

M. LE BESNERAIS - Je l'ignore, je vous renseignerai à ce sujet.

Evolution du Parc de Wagons de la S.N.C.F. et de l'âge moyen de ce parc.

I. En tenant compte des Commandes actuellement en cours .



Edat mitjana

Any	Edat mitjana	Total de la població
1930		
1931		
1932		
1933		
1934		
1935		
1936		
1937		
1938		
1939		
1940	27,6	425
1941	28,2	417
1942	28,5	423
1943	29,1	424
1944	29,6	425
1945	30,1	425
1946	30,6	425
1947	31,6	422
1948	32,4	423
1949	33,3	421
1950	34,2	419

Total de la població

Year	Population (thousands)
1940	425
1941	419
1942	423
1943	424
1944	425
1945	425
1946	425
1947	425
1948	425
1949	425
1950	425

25 juin 1941

2003

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 25 juin 1941

Questions diverses

d) Etat des commandes de matériel.-

P.V. (p.7) M. LE BESNERAIS met le Conseil au courant de l'état des commandes de matériel.

Sténo (p.37)

M. LE PRESIDENT.- Une note sur l'état de nos commandes de matériel vient de vous être distribuée.

M. LE BESNERAIS va vous donner quelques indications complémentaires.

M. LE BESNERAIS.- Pour le moment, nous ne comptons pas recevoir une grande partie du matériel que nous avons commandé.

At moment de la signature de l'Armistice, sur les différents programmes successivement adoptés mais que nous n'avions pu exécuter en totalité, commandes avaient été passées pour :

- 68 locomotives à vapeur,
- 20 locomotives électriques,
- 1.500 wagons à primeurs,
- et 25.000 wagons P.V. dont 10.000 en Angleterre et en Belgique.

Nous ne recevrons ni les wagons commandés en Belgique, ni ceux commandés en Angleterre, ni les wagons couverts commandés aux Etablissements de Bietrich.

Nous ne pouvons compter recevoir que 7.500 wagons ordinaires et 165 wagons réfrigérants. La construction de ce matériel est en cours, l'approvisionnement en matières premières est réalisé dans la proportion de 50% et la Commission d'Armistice a admis que ces wagons resteraient à notre disposition pour le trafic en zone occupée.

En ce qui concerne les locomotives, la construction des 20 machines électriques se poursuit et leur livraison est prévue pour fin 1941 ou début 1942. Quant aux machines à vapeur, leur construction et leur livraison continuent à une cadence assez satisfaisante. Mais, au fur et à mesure de leur sortie, nous devons les livrer, à titre de prêt, aux chemins de fer allemands, étant entendu qu'il ne s'agit que d'un prêt de courte durée et que ces machines nous seront rendues au fur et à mesure que la Reichsbahn recevra livraison des machines qu'elle a commandées à l'industrie française. La situation de notre parc de locomotives est, d'ailleurs, moins difficile aujourd'hui qu'il y a quelque temps. Les locomotives que nous avons été obligés de prêter à la Belgique sont maintenant presque toutes rentrées.

Tous ces programmes, ainsi que le programme spécial adopté en juillet 1940 à la demande du Gouvernement, en vue de faciliter

la reprise industrielle, ont été révisés au mois d'octobre lors de l'établissement du programme spécial d'équipement, et regroupés. Voici où en sont les commandes.

Nous avons pu passer commande de 173 locomotives à vapeur, dont 133 Mikado et 40 Décapod, pour lesquelles 50% des approvisionnements sont constitués. Je pense que leur construction ira de pair avec celle des machines commandées par la Reichsbahn; la répartition de ces commandes entre les constructeurs a été faite d'accord avec la Reichsbahn. La livraison est prévue pour le cours de 1942.

Nous avons pu commander 1.000 wagons de 20 T. aux arsenaux de Brest et de Moenne qui disposaient de stocks de matières premières.

En ce qui concerne les locomotives électriques, nous avons commandé 432 locomotives BB et 2 prototypes CC destinées à la ligne Brive-Montauban; leur livraison s'effectuera à une cadence plus lente qu'il n'avait été prévu. Mais comme les travaux d'électrification de la ligne Brive-Montauban sont eux-mêmes retardés par suite du manque de matières, nous pouvons penser que nous les aurons, néanmoins, en temps utile.

Enfin, nous sommes actuellement en pourparlers pour la commande de 1.000 wagons à exécuter en zone non occupée, de 173 tenders destinés aux 173 locomotives dont je parlais tout à l'heure et de 300 remorques destinées au trafic mixte rail-route.

Pour ces dernières commandes, les délais d'exécution seront fonction de la livraison des matières.

En outre, nous profitons de ce que nous pouvons difficilement commander du matériel en série, en raison du manque de matières premières, pour poursuivre l'étude de prototypes et de matériel d'essai.

P.C.21.5.41

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Service Central du Matériel

MATÉRIEL EN CONSTRUCTION OU À COMMANDER

Les tableaux ci-dessous ont trait :

- I - Au matériel ayant fait l'objet de marchés régulièrement approuvés
 II - Au matériel ayant fait l'objet de lettres-commandes (en attendant les marchés réguliers)
 III - Au matériel dont la commande est envisagée et n'ayant fait encore l'objet d'aucune commande

Toutefois, au Chapitre III, nous n'avons pas fait figurer le matériel afférent aux électrifications des lignes de Paris-Lyon, Nîmes-Sète, matériel qui n'est pas encore complètement défini.

Par contre, le matériel afférent à l'électrification des lignes de Brive-Montauban et de Bordeaux-Montauban figure dans ces tableaux (rubriques II et III).

I - MATÉRIEL AYANT FAIT L'OBJET DE MARCHÉS RÉGULIÈREMENT APPROUVÉS

Matériel commandé		Constructeurs	Référence au programme de commande	Nombre d'unités livrées à la date du 1.5.41	Observations
Nombre d'unités	Désignation du matériel				
25	Fourgons G.V. Dqd2	Compagnie Industrielle de Matériel de Transport (C.I.M.T.)	1938	18	(Après achèvement ce matériel restera à la disposition de la SNCF pour le trafic en zone occupée (lettre de la WVD Paris Réf. 67 du 24.3.1941)
140	Fourgons P.V. Muwf	Etablissements Cadoux	- d° -	77	
7600	(900 wagons couverts Kkuw	Ateliers du Nord de la France	Programme quinquennal	0	(Un avenant est en préparation pour tenir compte de l'évolution de la situation générale depuis la date de la commande. (Cet avenant prévoit : (1°) le paiement aux constructeurs suivant une certaine formule de la valeur des approvisionnements constitués avant le 1er décembre 1940, (2°) certains aménagements aux clauses de révision des prix, pour la suite de l'exécution du traité, (3°) de nouveaux délais de livraison. (Ce matériel restera à la disposition de la SNCF pour le trafic en zone occupée (lettre de la WVD Paris Réf. 67 du 24 mars 1941).
	(900 -d°-	Compagnie Générale de Construction	- d° -	0	
	(900 -d°-	Cie Française de Matériel de Chemin de fer	- d° -	0	
	(500 -d°-	Pétolat	- d° -	0	
	(500 -d°-	Brissonneau et Lotz	- d° -	0	
	(200 -d°-	Etablissements Cadoux	- d° -	0	
	(200 -d°-	Ateliers de construction d'Epluches	- d° -	0	
	(1000 wagons-tombereaux TTuw	Baume et Merpent	- d° -	0	
	(1000 -d°- TTu et TTuw	Société Franco-Belge	- d° -	0	
	(600 wagons à primeurs Pasu à gabarit anglais.	Cie Industrielle de Matériel de Transport	- d° -	0	
	(400 -d°-	Société Lorraine (Lunéville)	- d° -	0	
	(200 -d°-	Société Lorraine (Lunéville)	1938	0	
	(300 -d°-	Etablissements Decauville	1939	0	

15 mai 1941

I - MATERIEL AYANT FAIT L'OBJET DE MARCHES REGULIEREMENT APPROUVES (suite)

Matériel commandé		Constructeurs	Référence au programme de commande	Nombre d'unités livrées à la date du 1.5.41	Observations
Nombre d'unités	Désignation du matériel				
6	Wagons à châssis surbaissé de 20 t à bogies.	Bonehill et Canon-Legrand	1938	0	
3	Wagons à châssis surbaissé de 40 t à bogies	- d° -	1938	0	
165	(35 wagons réfrigérants à gab. angl. (46 -d°- (84 -d°-	Atelier de construction d'Epluches - d° - Etablissements Cadoux	1939 Pour la S.T.E.F. - d° -	0 0 0	)Après achèvement ce matériel restera à la disposition de la SNCF pour le trafic en zone occupée (lettre de la WVD Paris Réf. 67 du 24.3.1941).
50	(25 locomotives à vapeur 150 P (15 -d°- (10 -d°-	Aciéries du Nord Ateliers de Construction du Nord de la France Sté Alsacienne de Constructions Mécaniques	1938 -d°- -d°-	10 12 1	
8	(4 loco. 232 R à simple expansion (4 loco. 232 S compound	Sté Alsacienne de Constructions Mécaniques - d° -	antérieur à 1938 -d°-	3 2	
10	Locomotives à vapeur 151 TQ	Etablissements Corpet-Louvet	1938	4	)Après achèvement, ces locomotives sont mises, à titre de prêt, à la disposition de la Reichsbahn)Les autorités allemandes sont d'accord pour que ce matériel reste à la disposition de la SNCF.)Au fur et à mesure de son achèvement, ce matériel est mis, à titre de prêt, à la disposition de la Reichsbahn.
20	Tenders de 38 m³	Compagnie Générale de Construction	antérieur à 1938	18	
50	Tenders de 38 m³	S. O. M. U. A.	1938	12	
9	Tenders de 32 m³	Baume et Merpent	antérieur à 1938	2	)Après achèvement ces tenders sont mis, à titre de prêt, à la disposition de la Reichsbahn.
10	(5 locomotives électriques 2D2 (5 -d°-	Sté Gle de Construction Elect. et Mécan. Alsthom Cie Electro Mécanique et Sté Fives-Lille	1938 -d°-	0 0	
10	Locomotives électriques de butte	Société Oerlikon	1939	0	
2	Locotracteurs de 108 ch.	Société Parisienne de Matériel Roulant	antérieur à 1938	0	)Un avenant au marché tenant compte de certaines modifications techniques et du retard survenu du fait des circonstances dans l'exécution de ce matériel est actuellement soumis à l'approbation des autorités compétentes.
2	Locotracteurs de 75 ch.	Forges et Ateliers de Jeumont	1938	0	
2	Automotrices électriques à caisse double	Alsthom et Somua	antérieur à 1938	0	
2	- d° -	Oerlikon et Renault	-d°-	0	

I - MATERIEL AYANT FAIT L'OBJET DE MARCHES REGULIEREMENT APPROUVES (suite)

Matériel commandé		Constructeurs	Référence au programme de commande	Nombre d'unités livrées à la date du 1.5.41	Observations	
Nombre d'unités	Désignation du Matériel					
4	Autorails de 320 ch.	De Diétrich (Reichshoffen)	1938 ou antérieurs	0	Construction suspendue d'accord avec le constructeur.	
5	Autorails à gazogène	-d°- (-d°-)		0		
2	Autorails de 320 ch. (monocoque)	-d°- (-d°-)		0		
6	Autorails à moteur Willème pour le Réseau breton	De Dion-Bouton		0		
6	Autorails à moteur Panhard	Michelin		4		
1	Autorail réversible 500 ch	S. O. M. U. A.	Programme quinquennal	0	Une seule motrice sera achevée pour permettre de procéder aux essais.	
10	Autorails de 600 ch	Decauville		0		
1	Rame à hélice	Decauville, Corpet-Louvet, Franco-Belge		0		
1	Autorail A.B.V.	Renault		0		
1700	Petits containers	Ateliers de la Région du Nord		1472		
30	Containers à baignoires	- d° -	- d° -	0	Construction suspendue	
70	Grands containers	Ateliers de la Région du Sud-Est	- d° -	0		
173	23 locomotives 141 P	Schneider	Voir colonne "observations"	0		Ces 173 machines sont à valoir sur un total de 180 dont l'acquisition est autorisée à raison de: 120 locomotives 141P au titre du p. quinquennal 20 locomotives 141P -d°- du p. d'équipement 40 locomotives 150P -d°- -d°-
	30 -d°-	Ateliers du Nord de la France		0		
	30 -d°-	Société Franco-Belge		0		
	50 -d°-	Aciéries de la Marine		0		
	30 locomotives 150 P	Ateliers du Nord de la France		0		
	10 -d°-	Aciéries du Nord	0			

II - MATERIEL A ÉTÉ FAIT L'OBJET DE LETTRES COMMANDES
(en attendant les modèles réguliers)

Matériel commandé		Constructeurs	Référence au programme de commande	Nombre d'unités livrées à la date du 1.5.41	Observations
Nombre d'unités	Désignation du matériel				
500	Wagons-tombereaux TTuw	Atelier de Construction de Rome	Programme d'équipement	0	} Ce matériel est à valoir sur les 10000 wagons du programme d'équipement (voir tableau III)
500	Wagons couverts KKuw	Direction des Constructions Navales de Brest	- d° -	0	
32	Locomotives électriques BB	Alsthom	Programme quinquennal	0	} Ces 32 locomotives BB, destinées à la ligne Paris-Lyon, remplaceront provisoirement sur Brive-Montauban 16 locomotives CC qui, avec les 2 prototypes, constitueront le total de 18 machines CC nécessaires à l'exploitation de cette ligne. Ces 16 locomotives CC (voir tableau III) ne seront commandées qu'après examen des résultats donnés par les 2 prototypes.
2	Locomotives électriques CC (prototypes)	Le Matériel de Traction Electrique	- d° -	0	
13	5 sous-stations à commutatrices	Alsthom	Programme quinquennal	0	} à provenir de sous-stations déséquipées de la ligne Béziers-Neussargues.
	8 sous-stations à redresseurs	Compagnie Electre-Mécanique	Programme quinquennal (Brive-Montauban)	0	

III - MATERIEL DONT LA COMMANDE EST ENVISAGEE ET N'AYANT FAIT ENCORE L'OBJET D'AUCUNE COMMANDE

Matériel à commander		Référence au programme de commande	Approbation par le Conseil d'Administration de la S.N.C.F.	Autorisation ministérielle	Observations
Nombre d'unités	Désignation du matériel				
10.000	Wagons { 7.000 couverts 3.000 tombereaux	Programme d'équipement	29.1.41	1.4.41 (L'imputation du supplément de dépense relatif aux dispositions spéciales que doivent recevoir les 500 wagons desti- nés au trafic franco-espagnol est tou- tefois réservée jusqu'à réception de la réponse du secrétariat d'Etat aux Finances au sujet de la prise en char- ge par l'Etat de cette dépense).	Sur ces 10.000 wagons, il reste à commander 9.000 véhicules, 1000 ayant déjà été commandés aux Arsenaux (voir tableau III). Sur ces 9000 véhicules, 500 seront disposés en vue du trafic franco-espagnol et doivent en prin- cipe être construits en Espagne. Le Comité MAT-FER a présenté à la SNCF des propo- sitions pour la construction d'un certain nombre de ces véhicules en zone libre. Ces propositions sont en cours d'examen.
800	Wagons réfrigérants	1939	6.8.40	18.11.40	Le Comité MAT-FER a présenté à la SNCF des propo- sitions pour la construction d'un certain nombre de ces wagons en zone libre. Ces propositions sont en cours d'examen.
300	Semi-remorques rail-route (système U.F.R. et Coder)	Compte d'exploitation (Budget du Service C)	4.12.40	18.1.	Le Comité MAT-FER a fait, pour l'attribution de ce matériel des propositions qui sont en cours d'exa- men. Ces 300 semi-remorques seront revendues à des transporteurs routiers après approbation des con- ventions à passer avec ces derniers.
200	Voitures métalliques	Programme quinquennal	-	-	La demande de crédit est en préparation
5	Voitures Michelin sur pneumatiques	1941	-	-	
180	Tenders de 38 m ³	(120: pr. quinquennal) (60: pr. d'équipement)	18.12.40	18.1.41	Nous avons fait figurer ces tenders sous la rubri- que du matériel n'ayant encore fait l'objet d'aucu- ne commande, bien que 135 d'entre eux aient fait l'objet d'une lettre-commande de principe. Mais ces lettres-commandes seront à reprendre, le Comité MAT-FER envisageant, d'accord avec les cons- tructeurs, une nouvelle répartition qui va nous être prochainement soumise.
7	Locomotives 141 P	Programme d'équipement	18.12.40	18.1.41	Solde de 180 locomotives portées à notre programme, dont 173 ont déjà fait l'objet de lettres-commandes (voir tableau II).

III - MATÉRIEL DONT LA COMMANDE EST ENVISAGÉE ET N'AYANT FAIT ENCORE L'OBJET D'AUCUNE COMMANDE (suite)

Matériel à commander		Référence au programme de commande	Approbation par le Conseil d'Administration de la S.N.C.F.	Autorisation ministérielle	Observations
Nombre d'unités	Désignation du matériel				
16	Locomotives électriques CC	Programme quinquennal (Brive-Montauban)			Sur les 18 locomotives CC prévues au programme quinquennal, 2 prototypes ont déjà été commandés (voir tableau II) Projet ajourné Sur 20 locotracteurs prévus au programme, 2 ont été commandés et livrés. Un projet est en préparation pour les 18 autres. Prototypes en cours d'étude. Projet de demande de crédit en préparation. Construction différée.
30	Autorails	Programme quinquennal	}		
30	Remorques d'autorails	- d° -			
18	Locotracteurs	Programme quinquennal			
1	Locomotive Diesel mécanique Renault	1941			
1	Locomotive à vapeur 152	1941			
1	Locomotive à vapeur 230 aérodynamique	1941			
1	Locomotive à vapeur 232 tender-fourgon pour lignes secondaires	1941			
2000	Containers	Programme quinquennal	1.9.39	10.4.40	
9	Locomotives électriques 2 D 2	Programme d'équipement	} 30.4.41		
31	Locomotives électriques BB	- d° - (Bordeaux Montauban)			

mr

TRADUCTION

W.V.D. PARIS
Division des Chemins de fer

Paris, le 29 avril 1941

Réf. 67

C O P I E

W 4198 a

A la Direction Générale de la S.N.C.F.
88, rue Saint-Lazare
PARIS

Objet : Matériel roulant actuellement en construction en France et en Belgique.

Suite à votre lettre du 5-4-41.

Nous répondons à votre lettre W 1689 du 5-4-41 qu'il n'est malheureusement pas possible, tout en reconnaissant les difficultés du trafic sur la grande ceinture, de donner satisfaction à la demande que vous avez renouvelée pour conserver les 10 locomotives 1 E 1 (type Santa-Fé) commandées à la Maison Corpet-Louvet.

En reconnaissant les difficultés du trafic, la W.V.D. Paris a toutefois demandé qu'après l'achèvement des 60 premières locomotives commandées pour les chemins de fer allemands aux fabriques françaises de locomotives, les 60 locomotives de construction récente, types Decapod et Santa-Fé, prêtées aux chemins de fer allemands par la S.N.C.F. lui soient restituées purement et simplement. En plus, la W.V.D., eu égard aux conditions spéciales du trafic sur la grande ceinture, demandant que les 10 locomotives 1 E 1 soient restituées en premier lieu. Comme la firme Corpet-Louvet ne peut effectuer la livraison que d'une locomotive par mois, on ne peut pas compter sur la livraison de la 10ème locomotive 1 E 1 avant octobre de cette année, alors que les premières locomotives pour les chemins de fer allemands, sortant des fabriques françaises de locomotives peuvent vraisemblablement être déjà livrées en novembre. Si les propositions de la W.V.D. étaient acceptées, le prêt des locomotives 1 E 1 ne durerait alors que très peu de temps.

Ces propositions de la W.V.D. prévoient toutefois que la S.N.C.F. fera, de son côté, tout ce qu'il est utile de faire pour hâter la livraison des locomotives de construction récente mises en trafic. Bien que déjà plus de 20 locomotives, des types Decapod et Santa-Fé, aient été livrées à la S.N.C.F. par les fabriques de locomotives, aucune de celles-ci n'est encore parvenue en effet, au R.A.W. de Trèves.

Quant à la réception des locomotives qui se construisent à Grafenstaden, nous vous demandons encore de prendre position à la suite de la lettre de la W.V.D. Paris, Réf. 67, du 29-3-41, et nous proposons de procéder de la façon suivante à la réception et au transfert :

.....

- a) les tenders seront dirigés par les fabriques sur Grafenstaden pour y être attelés aux locomotives ;
- b) les locomotives seront, comme il est prévu, réceptionnées définitivement par l'agent réceptionnaire de la S.N.C.F. sur les voies des fabriques à Grafenstaden;
- c) les locomotives seront dirigées sur le R.A.W. d'Offenburg, elles feront là-bas leurs voyages d'essai, auxquels prendra part éventuellement l'agent réceptionnaire de la S.N.C.F., et c'est là-bas qu'elles seront prises en compte par les chemins de fer allemands.

De cette façon, on éviterait le long voyage du Bourget, aller et retour, une série de formalités et, par-dessus tout, on gagnerait beaucoup de temps. Afin de pouvoir utiliser rapidement ces 10 locomotives 1 E 1, nous vous demandons d'approuver au plus tôt cette proposition.

Quant aux wagons-citernes et aux wagons à marchandises signalés dans votre lettre et que la S.N.C.F. a commandés aux firmes Fauvet, Arbel et de Dietrich, nous vous avisons qu'on achève ces wagons pour les chemins de fer allemands et qu'ainsi la S.N.C.F. ne doit pas compter qu'elle prendra possession de ces véhicules. Si des acomptes ont déjà été versés pour ces wagons, nous vous demandons de nous indiquer le montant des sommes versées.

Signé : DAUB.

TRADUCTION

M.K. 26.3.41

W.V.D. PARIS
Division des Chemins
de fer

Paris, le 24 mars 1941.

Rapp. 67

A la S.N.C.F. - PARIS

W 3525 a

Objet : Livraison de locomotives et de wagons en
construction.

Au sujet de l'utilisation, après leur achèvement, des locomotives et des wagons à marchandises, actuellement en construction, pour la S.N.C.F., nous vous faisons savoir ce qui suit :

1°) Les locomotives du type Décapod, actuellement en construction, seront remises, dès leur achèvement, à titre de prêt, à la Reichsbahn. Conformément à la décision de la Commission d'Armistice, les 2 locomotives Décapod qui avaient déjà été livrées à la S.N.C.F. avant le 10 mai 1940, par les Ateliers du Nord de la France, doivent être prêtées à la Reichsbahn. Nous vous demandons d'expédier aussi ces 2 locomotives sur Trèves par l'intermédiaire du dépôt du Bourget.

2°) Même les 10 locomotives 1 E 1 du type Santafé, commandées à la firme Corpet-Louvet, doivent être dirigées comme locomotives prêtées sur les ateliers de réparation de Trèves par l'intermédiaire du dépôt du Bourget. Nous ne pouvons malheureusement pas faire droit à votre demande du 6.3.1941 concernant la libération de ces 10 locomotives-tenders.

3°) La totalité du matériel roulant commandé en France occupée par les Chemins de fer algériens peut leur être livrée quand le Commandant Militaire en France en autorisera l'exportation.

4°) Les wagons TTu, TTuw, KKuw, Fasu, les wagons frigorifiques et les automotrices, commandés par la S.N.C.F. en France, sont à la disposition de la S.N.C.F. pour le trafic en territoire occupé. La Reichsbahn renonce à se faire prêter ces véhicules.

Ci-joint, un tableau des véhicules pour voies ferrées, actuellement en construction et dont la livraison peut donc être effectuée à la S.N.C.F. ou aux Chemins de fer algériens. Nous vous prions toutefois de faire savoir à la W.V.D. Paris, Div. des Chemins de fer, Rapp. 67 pour le 15 de chaque mois la nature et le nombre des véhicules qui vous auront été livrés.

Signé : DAUB.

Wehrmacht-Verkehrs-Direktion PARIS
Abteilung Eisenbahn -
Ref 67

I - Aufträge der S.N.C.F.

In Auftrag: Anzahl	Fahrzeugtype	Auftragnehmer	Sitz des Werkes	Bereits geliefert Anzahl
900	KKuw	Cie Gén.de Construction	ST-DENIS (Seine)	-
900	KKuw	Cie Franç.de Mat. de Chemins de fer	MAUBEUGE (Nord)	-
900	KKuw	Ateliers de Construc. du Nord de la FRANCE	CRESPIN-BLANC MISSEROY	-
500	KKuw	Sté Anonyme PETOLAT	DIJON	-
500	KKuw	Etablis. BRISSONNEAU et LOTZ	CREIL-MONTATAIRE (Oise)	-
200	KKuw	At. de Constr. d'EPLUCHES	EPLUCHES (S.O.)	-
200	KKuw	Sté des Ets CADOUX	BEAUCHAMP (S.O.)	-
600	Fasu	Cie Ind. de Mat. de Transport	MARLY (Nord)	-
600	Fasu	Sté Lorraine d'Andams Ets de DIETRICH et Cie	LUNEVILLE	-
300	Fasu	Sté Nouvelle des Ets DECAUVILLE Aîné	CORBEIL	-
500	TTu	Sté Franco-Belge	RAISMES (Nord)	-
500	TTuw	Sté Franco-Belge	RAISMES (Nord)	-
1000	TTu	BAUME et MARPENT	MARPENT (Nord)	-
140	Gepäckwagen	Sté des Ets CADOUX	BEAUCHAMP (S.O.)	-
84	Kühlwagen	Sté des Ets CADOUX	BEAUCHAMP (S.O.)	-
46	Kühlwagen	At. de Construction d'EPLUCHES	EPLUCHES (S.O.)	-
35	Kühlwagen	- d° -	EPLUCHES (S.O.)	-

Vehrmacht-Verkehrs-Direktion PARIS
Abteilung Eisenbahn
Ref 67

II - Aufträge der algerischen Eisenbahnen

Im Auftrag:	:	:	:	: Bereits gelie-
Anzahl	: Fahrzeugtype:	Auftragnehmer	: Sitz des Werkes	: fert Anzahl
4	: Garratlok	: Sté Franco-belge de	: RAISMES (Nord)	: -
	: 2 C 1-1 C 2	: Mat. de Chemins de fer	:	:
300	: Nntow	: Cie Franç. de Mat. de	: MAUBEUGE (Nord)	: 200
	:	: Chemins de fer	:	: 16 beschlagnahr
	:	:	:	: von unbekannten
	:	:	:	: Truppenteil
	:	:	:	: 84 fertiggest
375	: KKuwf	: Cie Franç. de Mat. de	:	:
	:	: Chemins de fer	: MAUBEUGE (Nord)	: -
125	: KKuw	: Cie Franç. de Mat. de	:	:
	:	: Chemins de fer	: MAUBEUGE (Nord)	: -
250	: TTu	: De DIETRICH	: NIEDERBRONN/Els.	: -
115	: Versch. Typen-	: Sté Franco-Belge de	:	:
	: formen Im-	: Mat. de Chemins de fer	: RAISMES (Nord)	: -
	: Spur	:	:	:
3	: Schwerlade-	: Cie Franç. de Mat. de	: MAUBEUGE (Nord)	: -
	: wagen	: Chemins de fer	:	:
	:	:	:	:

ICES DE L'ARMISTICE

COPIE

Délégation Française pour
les Communications

Paris, le 5 mars 1941

n° 3542/V.F.M.

Matériel neuf de chemin de
fer commandé par la S.N.C.F.

Le Colonel d'Infanterie breveté PAQUIN,
Chef de la Délégation Française à Paris pour
les Communications

à Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la réponse faite par la Commission Allemande d'Armistice aux différentes démarches de la Délégation Française concernant le matériel neuf de chemin de fer en construction dans les usines du Nord.

Les locomotives mentionnées dans les notes de la D.F.A. n°s 6.922/C du 1er novembre 1940 et 8.364 du 24 novembre 1940 auxquelles se réfère la note de la Commission Allemande sont les suivantes :

- 15 locomotives DECAPOD commandées aux Ateliers de Construction du Nord à BLANC-MISSERON ;
- 10 locomotives commandées à la Société Alsacienne de Construction Mécanique ;
- 25 locomotives commandées aux Aciéries du Nord.

Je suis heureux de pouvoir porter ces résultats à votre connaissance.

Signé : PAQUIN.

COPIE à Monsieur le Directeur Général de la Société
Nationale des Chemins de fer français, pour
son information

Signé : PAQUIN.

TRADUCTION

Le Commission Allemande
d'Armistice

Wiesbaden, le 26/2/1941

Abt. T-
N° 36/41

Monsieur le Général de Corps d'Armée DOYEN,
Président de la Délégation Française auprès de la
Commission Allemande d'Armistice

Réf. Délégation française auprès de la Commission allemande
d'Armistice

n° 8467/C du 23/10/40
n° 6922/C du 1/11/40
n° 8384/C du 24/11/40
n° 9628/C du 13/12/40
n° 10703/C du 5/1/40

Commission allemande d'Armistice Abt T

n° 3/41 du 21/1/41
n° 22/41 du 6/2/41

Objet : Matériel roulant de chemin de fer se trouvant en voie de
fabrication, pour le compte du Chemin de fer français,
dans les Ateliers français du Nord et dans les Ateliers
belges.

Monsieur le Général,

Comme suite à vos demandes faisant l'objet des notes susvi-
sées et concernant le matériel roulant de Chemins de fer se trouvant
en voie de fabrication dans le Nord de la France et en Belgique,
j'ai l'honneur de vous faire connaître ce qui suit :

Dans l'intérêt de l'économie française, le matériel pour
voie normale et pour voie étroite commandé pour le compte des che-
mins de fer algériens et désigné dans votre note n° 10703/C du 5/1/
sera débloqué, pour être livré à l'usage auquel vous le destinez.
Quant à l'autre partie du matériel roulant actuellement en voie de
fabrication pour le compte de la S.N.C.F., tous les véhicules en
voie de construction seront affectés à l'exploitation en territoire
occupé.

En ce qui concerne les locomotives énumérées dans vos notes
N° 6922/C du 1.11.40 et n° 28384/C du 24.11.40, la continuation de
la guerre nous oblige, toutefois, à affecter provisoirement ces
locomotives au service de la Reichsbahn, dès leur achèvement, et
celle dans le cadre des locomotives à livrer à titre de prêt. Dans
cas où le nombre des locomotives de prêt devrait être dépassé par
suite de cette remise, d'autres locomotives seront rendues à la
S.N.C.F. à titre de compensation.

.....

Le mandataire du Chef allemand des Transports à Paris, le Major Général KOHL, a été invité à surveiller l'exécution de cet arrangement. Nous vous prions d'entrer directement en rapport avec ce Service pour le règlement de questions de détail qui viendraient à se poser.

Veillez agréer, Monsieur le Général, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Signé : Vogl.

WIESBADEN, le 26 février 1941

Commission Allemande
d'Armistice

Abt. T

Nr 36/41

Références : Notes de la Del.Fse auprès
de la C.A.A.

Nos 6367/C du 25/10/40

6922/C du 1/11/40

8364/C du 24/11/40

9628/C du 13/12.40

Notes de la C.A.A. Abt. T

Nos 3/41 du 21/1/41

22/41 du 6/2/41

OBJET : Matériel roulant en
construction pour les
Chemins de fer Français
dans les Ateliers du
Nord de la France et
en Belgique.-

A Monsieur le Général DOYEN, Président
de la Délégation Française auprès de la Commission
Allemande d'Armistice

En réponse à vos demandes contenues dans les notes citées
en référence au sujet du matériel roulant en construction dans
le Nord de la France et en Belgique, j'ai l'honneur de porter à
votre connaissance ce qui suit :

Dans l'intérêt de l'Economie Française, la libération est
accordée pour les matériels à voie normale et à voie étroite com-
mandés pour les Chemins de fer d'Algérie, tels qu'ils ont été dé-
signés par votre note 10.703/C du 5 janvier 1941.

Du reste du matériel roulant, commandé par la S.N.C.F. et
sur le point d'être terminé, tous les wagons se trouvant actuel-
lement en construction sont également libérés pour le service en
zone occupée.

En ce qui concerne les locomotives mentionnées dans vos
notes Nos 6922/C du 1er/11/40 et 8364/C du 2/11/40, la continua-
tion de la guerre a obligé la Reichsbahn à recourir temporaire-
ment à l'emploi de ces locomotives après achèvement, et ce dans
le cadre des locomotives qui doivent être laissées à titre de
prêt. Dans la mesure où le nombre fixé pour le prêt des locomo-
tives se trouverait par là dépassé, d'autres locomotives seraient
restituées aux Chemins de fer Français pour rétablir l'équilibre

Le représentant du Chef des Transports à Paris, le Général
de Brigade KOHL, a reçu des instructions pour surveiller l'exécu-
tion de cette réglementation. Prière pour les questions de dé-
tail de se mettre en rapports directs avec ce Service

Veuillez agréer, Monsieur le Général, les assurances de ma
haute considération.

Signé : VOGL.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

21 janvier 1941.

D 2130/9

C O P I E

Monsieur le Ministre,

Par mes lettres des 28 septembre, 31 octobre et 21 décembre 1940, je vous ai rendu compte des renseignements parvenus à ma connaissance au sujet des intentions manifestées par les Autorités d'occupation en ce qui concerne la mise à leur disposition des locomotives actuellement en construction pour le compte de la S.N.C.F.

Comme suite à ces informations, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, à titre de renseignement, copie des lettres que nous venons de recevoir de la W.V.D. PARIS et de la W.V.D. BRUXELLES respectivement.

Il ressort de ces lettres que les 48 locomotives suivantes :

13 locomotives DECAPOD	construites	par les Ateliers du Nord de la FRANCE (1)
25	" " "	par les Aciéries du Nord
10	" SANTA-FE	construites par les Etablissements CORPET-LOUVET et Compagnie

devront être dirigées sur les ateliers allemands de TREVES, aux fins de répartition, une fois effectuée leur réception dans un dépôt de la S.N.C.F.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Directeur Général,

signé: LE BESNERAIS.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications
244, Boulevard Saint-Germain, PARIS -

(1) Cette entreprise avait un marché de 15 locomotives dont 2 ont été livrées antérieurement au mois de juin 1940.

WEHRMACHT VERKEHRS DIREKTION
BRUXELLES

Direction Chemins de fer

le 4 janvier 1941.

C 67 A

TRADUCTION

Objet : Locomotives en
construction.

V. lettre : n° 231 000/5 Te
8141
du 26 décembre 1940.

S.N.C.V.
20, rue de Rome - PARIS

Suivant arrêté du Ministère des Communications du Reich 30 Few (D) 4 du 1. Décembre 1940, les locomotives françaises en construction en France devront être cédées à titre de prêt à la R.B.

Je suis d'accord pour que toutes ces locomotives soient, à la sortie des ateliers des constructeurs, acheminées sur un dépôt français en vue de leur réception définitive. Cette réception devra être effectuée sans retard, les locomotives devront, ensuite, être dirigées sans délai sur les ateliers de Trèves qui les répartiront enfin comme suit :

- R.B.D. Karlsruhe, 23 locs-Decapod
- R.B.D. Saarbrücken, 23 locs-Decapod (en particulier toutes celles dont l'alimentation en combustibles s'effectue par Stocker);
- R.B.D. Wuppertal, 10 locomotives Santa-Fé

Signature.

M.K. 9;1.41

W.V.D. PARIS

Division des chemins de fer

21 A/M 6 Fla

Paris, le 6 janvier 1941.

TRADUCTION

à la S.N.C.F.

Paris

Rue Saint-Lazare

et au Service Central du Matériel

Paris

20, rue de Rome.

Objet : Livraison de locomotives nouvellement construites.
V/lettre du 10.12.40

La W.V.D. PARIS vous prie de réceptionner, conformément au contrat et avant la livraison du Reich dans un atelier ou un dépôt, les locomotives nouvellement construites, commandées par la S.N.C.F. pour être mises à la disposition de la Reichsbahn à titre de prêt.

Les locomotives nouvellement construites seront dirigées sur l'atelier de réparation des chemins de fer allemands à Trèves qui procédera à leur marquage et à leur répartition.

Toutefois, vous recevrez ultérieurement des instructions quant à l'expédition de ces locomotives.

Signé: Münzer.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

D. 2130/9

28 décembre 1940

C O P I E

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de rappeler à votre attention la lettre n° D. 2130/9 du 4 décembre 1940, par laquelle je vous ai rendu compte, d'après des renseignements fournis par M. ROY, Directeur du Comité d'Organisation professionnelle de l'Industrie et du Commerce du matériel de transport ferroviaire, des possibilités nouvelles qui s'offraient pour la S.N.C.F. de placer les commandes de 173 locomotives sur les 180 dont la construction est prévue par ses programmes.

Je vous serais très obligé de vouloir bien me faire connaître si vous êtes d'avis d'accepter, comme je vous l'ai suggéré, les propositions qui nous ont été communiquées à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications
244, Boulevard Saint-Germain - PARIS (7ème) -

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

-:-:-:-:-

Service Central
du Matériel

21 décembre 1940

D 121.050/5
D 2130/9

Monsieur le Ministre,

n° 231.000/5-4 Te

Par lettres n° 231.000/5-4 Te du 28 septembre et du 31 octobre 1940, j'ai attiré votre attention sur le fait que les autorités d'occupation (W.V.D. de Bruxelles) entendaient voir achever, pour le compte de la Reichsbahn, la construction des cinquante locomotives du type Décapod, dont la commande a été passée le 6 mars 1939 aux Sociétés suivantes :

Ateliers du Nord de la France	15 unités
Aciéries du Nord	25 unités
Société Alsacienne de construction mécanique	10 unités

Pour compléter cette information, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la lettre n° 67 qui a été adressée, le 25 novembre 1940, à la S.N.C.F. par la W.V.D. de Bruxelles. Dans ce document, le Dr ROSSMULLER, Reichsbahnrat, porte à notre connaissance les instructions qu'il a données, le 19 octobre, aux constructeurs ci-après :

- Ateliers du Nord de la France;
- Aciéries du Nord;
- Etablissements Corpet-Louvet et Cie;
- Société Franco-belge de Matériel de Chemin de fer.

En ce qui concerne les deux premières de ces Sociétés, il s'agit des locomotives Décapod, déjà visées dans mes lettres précitées.

Les locomotives en construction chez MM. Corpet-Louvet et Cie sont des machines-tenders du type 1-S-1, commandées le 30 janvier 1939.

Enfin, les locomotives articulées Beyer-Garrat visées dans la lettre à la Société Franco-belge ont été commandées par les Chemins de fer algériens et ne sont pas destinées à la S.N.C.F. qui est seulement chargée d'en surveiller la construction et d'en assurer la réception provisoire.

Le Docteur ROSSMULLER indique que les locomotives commandées par la S.N.C.F. resteront sa propriété et ne seront cédées qu'à titre

.....

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications, 244, Bd Saint-Germain, PARIS

de prêt à la Reichsbahn qui s'efforcera de les restituer lorsque les machines à construire pour elle-même en France seront terminées. Vous partagerez sans doute l'avis que cette précision n'enlève rien à la valeur pratique des arguments, déjà précédemment exposés, en faveur du maintien, à la disposition de la S.N.C.F., du matériel dont il s'agit et dont elle a le plus urgent besoin.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Directeur Général

signé : LE DESNERAIS.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

D 2130/9

C O P I E

4 décembre 1940.

Monsieur le Ministre,

Par lettre n° D 2131/19 du 2 octobre 1940, je vous ai rendu compte des conditions dans lesquelles se présentaient les commandes de locomotives à vapeur, commandes prévues à nos programmes qui portent, comme vous le savez sur 180 locomotives.

Je vous faisais part de nos craintes de ne pouvoir placer des commandes, la Reichsbahn estimant que son propre programme de construction en FRANCE (qui porte, pour les locomotives, sur 285 unités) absorberait toutes les disponibilités en matières premières.

Or, nous venons d'apprendre par M. ROY, Directeur du Comité d'Organisation professionnelle de l'industrie et du commerce du matériel de transport ferroviaire, qu'à la suite d'une réunion avec des représentants du Zentralam, la Reichsbahn était disposée à accepter la solution suivante :

L'industrie française se verrait confier à la fois la construction des 285 machines de la Reichsbahn et de 173 machines du programme S.N.C.F., la répartition des commandes, pour ces dernières machines étant faite à raison de :

50 machines en zone non occupée (en l'espèce aux Aciéries de la Marine à ST-CHAMOND)

et 123 machines en zone occupée.

Un nombre de tenders égal au nombre total de locomotives serait également commandé à l'industrie française, suivant une répartition qui n'est pas encore arrêtée.

La Reichsbahn prendrait des dispositions pour l'alimentation des matières nécessaires à l'ensemble de ces constructions, y compris celles nécessaires aux 50 machines à construire en zone non occupée, les matières correspondant aux 173 locomotives ~~XXXXX~~ S.N.C.F. étant prélevées en principe sur les contingents de la Reichsbahn.

Les 173 locomotives dont il s'agit subiraient le même sort que les 50 locomotives actuellement en construction pour

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications
244, Boulevard Saint-Germain
P A R I S

la S.N.C.F. dans des usines françaises de la zone occupée, c'est-à-dire que, lors de leur mise en service, la Reichsbahn pourrait exiger qu'elles soient mises à sa disposition.

Nous vous proposons d'accepter ces propositions.

Si en effet, nous refusions, nous ne pourrions passer commande que des 50 locomotives attribuées à St-CHAMOND et nous risquerions de ne pouvoir en achever aucune d'ici un certain temps, la zone libre ne pouvant fournir avec certitude toutes les matières et toutes les pièces nécessaires à la terminaison complète de ces locomotives.

D'autre part, les constructeurs spécialisés français, à l'exception de St-CHAMOND, travailleraient uniquement pour la Reichsbahn.

Si au contraire nous acceptons, nous gardons le contact avec nos constructeurs et nous avons l'espoir de disposer, dans un délai de construction normal, d'un nombre assez important de locomotives, avec le risque d'être obligés de les prêter à l'ALLEMAGNE.

Mais, si cette solution était acceptée, la S.N.C.F. désirerait être garantie par l'Etat des indemnités de location que devrait lui procurer la mise à la disposition de la Reichsbahn du matériel construit à ses frais. Cette garantie ne jouant que si la Reichsbahn ne versait pas les dites indemnités.

Sous ce rapport, le cas des locomotives actuellement en construction se présente de la même manière et nous pensons que la S.N.C.F. devrait recevoir pour ces matériels la même garantie de l'Etat dans le cas où ils seraient mis à la disposition de la Reichsbahn sans que celle-ci verse les indemnités prévues.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

signé: FOURNIER.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

C O P I E

31 octobre 1940

n° 231.000/5-4 Te

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 28 septembre 1940, j'ai eu l'honneur de vous signaler que les autorités allemandes (W.V.D. de Bruxelles) entendaient que la construction des 15 locomotives Decapod commandées par la S.N.C.F. aux Ateliers de construction du Nord de la France soit achevée pour le chemin de fer allemand.

Vous avez bien voulu m'adresser copie de votre dépêche MR. / 30-566 du 12 Octobre 1940 exposant ce fait à M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à la Guerre (Direction des Services de l'Armistice) en lui demandant de bien vouloir intervenir auprès des autorités allemandes pour faire revenir, si possible, la W.V.D. de Bruxelles sur sa décision.

Or, en réalité, nous avons en construction non pas seulement 15 locomotives Decapod, mais 50, réparties à raison de :

15 aux Ateliers de Construction du Nord de la France
10 à la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques,
25 aux Aciéries du Nord

et l'avis des autorités allemandes dont je vous ai fait part le 28 septembre a été donné également à la Société Alsacienne et aux Aciéries du Nord, ce dont je n'avais pas officiellement connaissance au moment où je vous saisisais.

Peut-être jugerez-vous devoir compléter votre lettre du 12 octobre à M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à la Guerre, pour lui exposer que l'avis des autorités allemandes donné aux A.N.F. a été également donné à la Société Alsacienne de Constructions mécaniques (pour 10 machines) et aux Aciéries du Nord (pour 25 machines), et lui demander de bien vouloir intervenir au sujet de ces 35 dernières machines comme vous l'avez prié de le faire pour les 15 premières.

Pour le Directeur Général,
P. Le Directeur,

Signé : PONCET

Monsieur le Ministre, Secrétaire d'Etat aux Communications
244, Boulevard Saint-Germain, PARIS

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

N° 6475 Te

D 2130/9

COPIE

2 octobre 1940.

Monsieur le Ministre,

Je crois devoir vous rendre compte des conditions dans lesquelles se présentent, d'une part, la poursuite des commandes en cours d'exécution en FRANCE de nos locomotives à vapeur, tenders et wagons et, d'autre part, la passation éventuelle de nouvelles commandes de tels matériels, commandes conformes aux demandes qui vous ont été présentées.

°
° °

Au moment de l'armistice les industriels français avaient en construction pour la S.N.C.F. (1) des locomotives à vapeur des tenders et des wagons : le tableau I ci-joint énumère ces diverses commandes.

°
° °

Dès le début de Juillet et dans le souci d'alimenter raisonnablement l'industrie nationale tout en restant en deçà des besoins du réseau français, la S.N.C.F. a envisagé, ainsi qu'il vous en a été rendu compte, par lettre n° D 709294 du 5 août 1940, la commande de 120 locomotives à vapeur, 120 tenders et 10.000 wagons (2).

Après une première répartition portant sur la plus grande partie de ce matériel, répartition notifiée aux constructeurs intéressés, mais qui n'avait pas encore été confirmée par des traités réguliers, nous avons été invités par les Autorités allemandes à reprendre la question dans son ensemble, les chemins de fer allemands désirant, de leur côté, faire travailler

.....

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.

- (1) La présente note n'a trait qu'au matériel commandé par la S.N.C.F. exclusion faite du matériel commandé par ses soins pour divers départements ministériels.
- (2) Parmi ce matériel 120 locomotives et 120 tenders figuraient au programme de 1939 et au programme quinquennal et leur acquisition a été approuvée à ce titre les 2/6/39 et 11/10/39. Des pourparlers en vue de leur construction avaient été engagés pendant la guerre mais aucun marché définitif n'avait été passé.

Les autres 60 locomotives et les 10.000 wagons ont été inscrits dans le programme d'équipement qui vous sera soumis par ailleurs.

l'industrie française et une entente paraissant désirable pour que les travaux soient répartis de la manière la plus judicieuse et que les constructeurs puissent être approvisionnés en matières premières.

A la suite de conférences tenues avec les Autorités allemandes et les constructeurs, sous la présidence de M. ROSSMULLER, fonctionnaire de la Reichsbahn, nous avons abouti à une répartition faisant l'objet du tableau II ci-joint des 180 locomotives à vapeur, des 180 tenders et de 6950 parmi les 10.000 wagons (1).

La répartition du tableau II devait, à la suite de nos entretiens à PARIS avec les Autorités allemandes, être soumise à l'approbation des autorités de BERLIN.

Depuis cette date, la répartition des 180 locomotives à vapeur a été un peu modifiée sur la proposition des constructeurs par suite de nouvelles demandes de construction des Autorités allemandes et de la mise sous séquestre des usines de Graffenstaden de la Société Alsacienne.

Cette nouvelle répartition fait l'objet du tableau III qui diffère du tableau II par l'attribution aux Ateliers du Nord de la FRANCE, en supplément de leur lot primitif, des 10 locomotives Décapod initialement attribuées à la Société Alsacienne et par l'attribution aux Aciéries de la Marine (SAINT-CHAMOND) de 5 locomotives Mikado supplémentaires prélevées sur le lot primitif des Ateliers du Nord de la FRANCE.

°
° °

Sans qu'aucune notification officielle ait été faite jusqu'ici à la S.N.C.F. il résulte des conversations entre M. ROSSMULLER et le Directeur du Service Central du Matériel que la position actuelle des Autorités allemandes est à peu près la suivante :

1°) En ce qui concerne les constructions en cours (locomotives et wagons) la Reichsbahn désire qu'elles soient poursuivies et poussées le plus activement possible. Des dispositions vont être prises pour que les constructeurs intéressés ou leurs sous-traitants reçoivent les matières premières qui leur sont nécessaires.

Il est entendu qu'en principe le matériel en question reste destiné à la S.N.C.F. et que par conséquent cette dernière doit poursuivre le contrôle de la construction et régler toutes les questions financières.

.....

(1) En outre, 1000 wagons ont été commandés à raison de 500 à l'Arsenal de ROANNE et 500 aux arsenaux de la Marine; le tableau II ne visant que les commandes passées à l'industrie privée, ne fait pas état de ces 1000 wagons.

Il n'est toutefois pas impossible, sans qu'aucune décision ait été prise, que le matériel en question fasse l'objet, au moins en partie, après sa sortie de constructions, d'une demande de location par la Reichsbahn.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que ce matériel construit en zone occupée restera dans cette zone et que par conséquent, conformément à la doctrine des Autorités allemandes il sera à l'entière disposition du Chef des Transports qui pourra en prescrire l'envoi en ALLEMAGNE. Mais, de toute façon, nous avons intérêt à renforcer notre parc de locomotives en zone occupée.

2°) En ce qui concerne les nouvelles commandes, la Reichsbahn estime que pendant une période assez longue le programme de construction qu'elle compte demander aux constructeurs français pour ses besoins va absorber toutes les disponibilités en matières premières. Elle estime impossible, dans ces conditions, la mise en route de constructions nouvelles pour la S.N.C.F.

..

J'ai cru nécessaire de vous faire cet exposé de la situation des commandes pour vous permettre de nous donner des directives sur la conduite à tenir, éventuellement de provoquer des interventions auprès des Autorités allemandes compétentes.

Tout d'abord, pour ce qui concerne les constructions en cours dans les usines françaises, je pense qu'il convient d'en poursuivre l'exécution en considérant que le matériel doit être livré à la S.N.C.F. et d'effectuer les paiements aux constructeurs conformément aux contrats.

Sur notre demande, M. ROSSMULLER doit nous confirmer par écrit la position de la Reichsbahn.

Il est probable que nous n'aurons aucune certitude quant à la destination définitive du matériel qui sortira des usines.

Mais c'est actuellement le sort de tout matériel ferroviaire qui se trouve en zone occupée et nous ne pouvons pas paralyser les industries qui travaillent pour nous dans cette zone. En outre, il est certainement désirable que nous montrions que nous faisons, de notre côté, tout ce qui dépend de nous pour établir notre parc au niveau de nos besoins, qui exigent aujourd'hui encore, plus impérieusement ces fournitures de machines et de wagons.

En ce qui concerne les commandes à passer, nous pouvons évidemment les notifier ou les confirmer suivant les programmes prévus. Mais il est certain que même en zone libre les travaux seront arrêtés assez rapidement si les constructeurs ne sont

.....

pas alimentés en matières premières.

Le programme des commandes doit donc dépendre étroitement des programmes de répartition des matières venant en grande partie du nord et de l'est de la FRANCE. Il semble que ces deux programmes doivent faire l'objet de négociations avec les autorités allemandes qui contrôlent en fait la production dans ces régions.

Peut-être estimerez-vous utile de saisir de cette question le Secrétaire Général de l'Industrie et du Commerce intérieur (Ministère de la production) qui se préoccupe actuellement du ~~xxmxx~~ problème de la répartition des matières premières et de leur utilisation.

Cet organisme doit pouvoir utilement indiquer, en fonction du résultat des études ou négociations en cours et des stocks existant dans certaines usines, quelle répartition des commandes entre les constructeurs et quel échelonnement dans le temps, il est désirable d'adopter.

Je pense donc, que, malgré le pressant besoin que nous en avons, il convient d'attendre ces directives pour confirmer les commandes ou en notifier de nouvelles et je vous prie de bien vouloir me donner des instructions à ce sujet.

°
° °

J'ajoute que, si la présente note n'a traité qu'aux locomotives à vapeur, tenders et wagons, des questions analogues se poseront prochainement pour les autres matériels (wagons spéciaux, voitures, autorails) ainsi que pour le matériel électrique et, dans ce dernier cas, c'est le sort de nos projets d'électrification qui sera en jeu : je vous en saisisrai par ailleurs.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé: FOURNIER.

TABLEAU I

LOCOMOTIVES A VAPEUR, TENDERS ET WAGONS EN COURS
DE CONSTRUCTION PAR L'INDUSTRIE FRANCAISE POUR LES
BESOINS DE LA S.N.C.F. AU MOMENT DE L'ARMISTICE.

Constructeur	Désignation du matériel	Matériel livré	Matériel restant à livrer
1°) Locomotives à vapeur			
<u>Sté Als. de Constructions Mé-</u> <u>caniques à GRAFFENSTADEN.....</u>	4 loc. 232 à 3 cylindres	1	3
- 4° -	4 - 4° - 4 - 4° -	0	4
- 4° -	10 loc. 150 P (Décapod)	0	10
<u>Aciéries du Nord - HAUMONT</u>	25 - 4° -	0	25
<u>A.N.F. - CRESPIN-BLANC-MISSERON</u>	15 - 4° -	2	13
<u>Eta. CORPET-LOUVET-LA COURNEUVE</u>	10 loc. 151 ^{2a} (Santsfé)	0	10
2°) Tenders			
<u>Cie Gle de Cons. - MARLY-LES-</u> <u>VALENCIENNES</u>	20 tenders de 38 m ³	0	14
<u>S.O.M.U.A. - VERMISSEUX</u>	50 - 4° -	0	50
<u>Sté BAUME et MARPENT à MARPENT</u>	9 tenders de 32 m ³	0	9
3°) ^{Wagon} Couverts			
<u>Cie Fse de Mat^{el} de chemin de</u> <u>fer - LE TILLOUL (pr. MARBEUGE)</u>	900 wagons Kkuw	0	900
<u>A.N.F. - CRESPIN-BLANC-MISSERON</u>	900 - 4° -	0	900
<u>Cie Gle de Cons. MARLY-LES-</u> <u>VALENCIENNES</u>	900 - 4° -	0	900
<u>de DIETRICH et Cie (REICHS-</u> <u>HOFFEN)</u>	900 - 4° -	0	900

Constructeur	Désignation du matériel	Matériel livré	Matériel restant à livrer
<u>Sté des Usines PETOLAT-DIJON</u>	500 wagons KKuw	0	500
<u>Eta. BRISONNEAU et LOTZ, CREIL</u>	500 - d° 4	0	500
<u>Sté des Et. CADOUX à BEAUCHAMP</u>	200 - d° -	0	200
<u>At.de Construction d'EPLUCHES</u>	200 - d° -	0	200
<u>Sté Lorraine-BAGNERES-de-BIGORRE</u>	600 wagons à primeurs Fasu	0	600
<u>Sté des Et. DECAUVILLE Aîné à CORBEIL</u>	300 - d° -	0	300
<u>Cie Indus.de Matériel de Trans- port - BORDEAUX</u>	600 - d° -	0	600
<u>Sté des Et. CADOUX à BEAUCHAMP</u>	84 wagons réfri. à gabarit anglais	0	84
<u>At. de Construction d'EPLUCHES</u>	81 - d° -		
4°) <u>Wagons tombereaux</u>			
<u>Sté Franco-Belge de Mat. de Ch. de fer à RAISMES</u>	500 wagons tombereaux TTuw	0	500
- d° -	500 - d° - TTu	0	500
<u>Sté BAUME et MARPENT à MARPENT</u>	1000 - d° - TTu	0	1000
5°) <u>Wagons plats</u>			
<u>Sté BONEHILL et CANON-LEGRAND à RAISMES (Nord)</u>	6 wagons spéciaux de 80 T. Ssy	0	6
- d° -	3 wagons spéciaux de 40 T. Ssy	0	3

TABLEAU II

REPARTITION SOUMISE AUX AUTORITES de BERLIN pour la
CONSTRUCTION de 180 LOCOMOTIVES à VAPEUR, 180 TENDERS et 6950 WAGONS.

LOCOMOTIVES A VAPEUR et TENDERS

Constructeur	: Locomotives	: Tenders
SCHNEIDER et Cie - LE CREUSOT	: 25 Mikado	:
BATIGNOLLES - CHATILLON, NANTES	: 25 Mikado	:
Sté Alsacienne de Cions Mécaniques - GRAFFENSTADEN	: 10 Décapod	:
Ateliers du Nord de la FRANCE - BLANC-MISSERON ...	: (30 Mikado	:
	: (15 Décapod	:
Sté Franco-Belge de Mat. de Ch. de fer - RAISMES...	: 25 Mikado	:
Aciéries de la Marine - SAINT-CHAMOND	: 35 Mikado	:
Aciéries du Nord - HAUTMONT	: 15 Décapod	: 30
Compagnie Française de Matériel - MAUBEUGE	:	: 30
Etablissement DECAUVILLE - CORBEIL	:	: 30
BRISSENEAU et LOTS - CREIL	:	: 20
S.O.M.U.A. - VENISSIEUX	:	: 30
Compagnie Générale de Construction - MARLY-lez-	:	:
VALENCIENNES	:	: 20
MM. de DIETRICH et Cie - REICHSHOFFEN	:	: 20
Total	: 180 (40 Décapod):	: 180
	: 140 Mikado	:

WAGONS

Constructeurs	Wagons
S.O.M.U.A. à VENISSIEUX	700 Kku
C.I.M.T. - BORDEAUX	500 Kku
Etablissements DECAUVILLE à CORBEIL	300 Kku
PETOLAT à DIJON	450 Kku
BRISSONNEAU et LOTZ à CREIL	600 Kku
Etablissements CADOUX à BEAUCHAMP	200 Kku
Société de BRUZ et d' EPLUCHES à EPLUCHES	200 Kku
C.G.C.E.M. à NEVERS	250 Kku
Ateliers du Nord de la FRANCE - BLANC-MISSERON	700 Kkuw
de DIETRICH et Compagnie à REICHSHOFFEN	700 Kkuw
Société Lorraine à BAGNERES-de-BIGORRE	700 Kkuw
BAUME et MARPENT à MARPENT	600 TTu
Société Franco-Belge à RAISMES	600 TTu
Etablissements ARBEL à DOUAI	200 TTu
Etablissements FAUVET à SAINT-LAURENT-BLANCY	250 TTuw
Total	6.950

TABEAU III

D 2130/9

NOUVELLE REPARTITION PROPOSEE POUR LES
180 LOCOMOTIVES A VAPEUR

Schneider & Cie	25 Mikado
Batignolles Chatillon	25 Mikado
Ateliers du Nord de la FRANCE	25 Mikado 25 Décapod
Société Franco-Belge	25 Mikado
Aciéries de la Marine (St-CHAMOND)	40 Mikado
Aciéries du Nord	15 Décapod

180 (40 Décapod)
+140 Mikado).

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

D.709-294

5 Août 1940

C O P I E

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu nous demander, par votre lettre du 16 juillet dernier, de vous faire connaître quelles seraient les commandes que la S.N.C.F. pourrait envisager de passer dans un avenir prochain à l'industrie française.

La S.N.C.F. s'était déjà préoccupée de rechercher la possibilité d'aider, dans la mesure de ses moyens et de ses besoins, à la reprise de l'activité industrielle du pays, dont la nécessité ne lui avait pas échappé.

L'examen auquel nous avons procédé a eu tout d'abord pour objet de faire le point des diverses commandes passées et actuellement en cours au titre des programmes déjà approuvés :

- programmes annuels
- programme quinquennal
- programme spécial de 1940.

Ces commandes, dont le détail en ce qui concerne les principales catégories de matériel est donné par le tableau ci-annexé, ont été réparties, eu égard aux circonstances dans lesquelles elles ont été passées, entre les constructeurs français et étrangers. L'exécution de celles qui ont été passées en France sera poursuivie dans toute la mesure du possible, mais la livraison des 18.000 wagons commandés en Angleterre et en Belgique nous paraît, pour le moment, devoir être considérée comme fort aléatoire.

Il ne nous reste aucune commande de matériel roulant à passer au titre des programmes annuels normaux. En ce qui concerne le programme quinquennal, et pour les principales catégories de matériel, nous aurions encore à passer les commandes ci-après :

- 60 locomotives à vapeur
- 120 tenders
- 200 voitures métalliques
- environ 40 autorails avec remorque. (Le programme prévoyait pour ce matériel une dotation de 139 M.).

Monsieur le Ministre des Travaux Publics.

.....

nous resterait à passer au titre des programmes spéciaux de guerre si ces programmes n'étaient pas abandonnés. Quant aux commandes de voitures et autorails, elles entrent dans le cadre des prévisions du programme quinquennal.

Nous ne présentons, pour le moment, aucun programme de construction de locomotives électriques, mais nous aurons à passer d'importantes commandes de ce matériel au titre des travaux d'électrification inscrits au programme quinquennal. Nous devons, en particulier, commander dans un avenir prochain des locomotives à marchandises à 6 essieux, nécessaires pour l'exploitation de la ligne de Brive à Montauban dont nous comptons entreprendre l'électrification dans le plus court délai.

En ce qui concerne les approvisionnements courants, nous prévoyons - en fonction de la reprise des travaux de renouvellement de voies - le laminage d'environ 10.000 tonnes de rails par mois ainsi que la reprise des fournitures de tôles de chaudières, de bandages, de profilés, etc... nécessaires au gros entretien du matériel moteur et roulant.

Enfin, il convient de noter que la reconstruction des ouvrages d'art entraînera des besoins en charpente métallique que l'on peut évaluer à environ 50.000 tonnes auxquelles s'ajouteront les tonnages correspondant à la construction des lignes à haute tension et des lignes caténaires du programme d'électrification que j'aurai l'honneur de vous soumettre d'autre part.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

P.LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le Vice-Président,

signé: GRIMPRET.

COMMANDES DE MATERIEL ROULANT EN COURS A LA DATE DU 1er AOUT 1940
AU TITRE DES PROGRAMMES ANNUELS NORMAUX ET DES PROGRAMMES SPECIAUX.-

(non compris les commandes de prototypes qui font l'objet d'un nouvel examen).

Programme.-

LOCOMOTIVES A VAPEUR.-

- 4 locomotives 232 à 3 cylindres
- 4 " 232 à 4, "
- 50 " 150 P.
- 10 locomotives-tenders 151 TQ
- 60 locomotives 141 P.

Programmes annuels
normaux

- d° -

- d° -

- d° -

quinquennal

TENDERS.-

- 70 tenders de 38 m³
- 9 " 32 m³

Programmes annuels
normaux

- d° -

LOCOMOTIVES ET AUTOMOTRICES ELECTRIQUES.-

- 10 locomotives 2D2
- 10 " de butte
- 4 automotrices à caisse double

Programmes annuels
normaux

- d° -

- d° -

LOCOTRACTEURS.-

- 4 locotracteurs

Programmes annuels
normaux.

AUTORAILS ET REMORQUES.-

- 36 autorails de divers types
- 2 remorques pour rames T.A.R.

Programmes annuels
normaux

- d° -

.....

VOITURES.-

- 12 voitures métalliques C¹⁰yfi (dont 9 livrées) ..

Programmes annuels
normaux

FOURGONS.-

- 25 fourgons G.V. (Dqd²)
- 140 " P.V. (Muwf)

Programmes annuels
normaux
- d° -

WAGONS.-

Couverts.-

- 5.000 couverts unifiés de 20 tonnes
- 1.000 wagons à primeurs
- 500 - d° -
- 10.000 couverts unifiés de 20 tonnes (commandés
en Angleterre).

Quinquennal

- d° -

Programmes annuels
normaux.

Programme spécial
1940.

Tombereaux et Plats.-

- 2.000 tombereaux unifiés de 20 tonnes
- 8.000 tombereaux { 6.000 commandés en Belgique) ..
unifiés de { 2.000 commandés en Angleterre).
20 tonnes
- 200 plats de 20 tonnes à châssis surbaissé (com-
mandés en Angleterre).....

Quinquennal.

Programme spécial
1940

Programme annuels
normaux.

Wagons spéciaux.-

- 9 plats surbaissés à grande capacité de chargement.

.....

COMMANDES PASSEES POUR LE COMPTE
D'AUTRES ADMINISTRATIONS

Programme. -

- 250 wagons citernes (provenant de la transformation de wagons existants).
- 125 wagons citernes à bogies.
- 760 wagons citernes (commandés en Belgique, en grande partie livrés).
- 150 wagons plats à bogies (commandés en Angleterre).
- 12 wagons plats spéciaux.